

CANTALIENNE

# NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2022

### COMMUNE DE PRUNET

L'article 107 de la Loi NOTRE du 7 août 2015 prévoit de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financières des collectivités territoriales.

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet.

Le Compte Administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes de l'année 2022.

### BUDGET PRINCIPAL

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

L'année 2022 génère un excédent brut de 220 660,35 € et après l'affectation du résultat (financement de la section d'investissement), l'excédent net s'élève à 89 732,49 €.

#### **Dépenses**

Les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 469 059,02 €.

Les dépenses de fonctionnement ont augmenté de 1,28 % par rapport à celles de 2021.

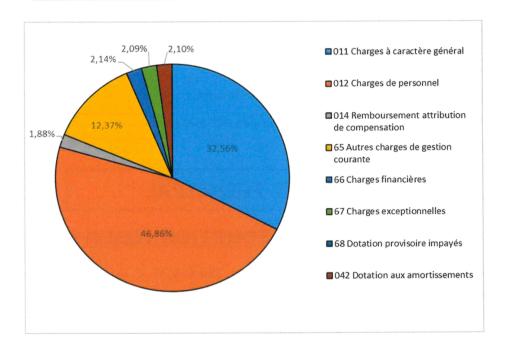
Les dépenses budgétaires sont soit réelles (c'est-à-dire ayant donné lieu à décaissement), soit d'ordre (charges exceptionnelles et dotations sans décaissement).

Elles sont regroupées en 7 catégories principales :

- 011 charges à caractère général (achat de petit matériel, entretien et réparations, assurances ...)
- 012 charges de personnel (salaires et charges sociales)
- one remboursement attribution de compensation
  - charges de gestion courante (subventions et participations, indemnités des élus...)
  - charges financières (intérêt des emprunts, frais de ligne de trésorerie...)
  - 67 charges exceptionnelles
- provisions sur les impayés (créances prises en charge depuis plus de 2 ans)

et les charges d'ordre (exemples : dotations aux amortissements et provisions, valeur comptable des immobilisations cédées).

	Chapitre	CA 2022
011	Charges à caractère général	152 715,25
012	Charges de personnel	219 801,42
014	Remboursement attribution de compensation	8 801,00
65	Autres charges de gestion courante	58 031,74
66	Charges financières	10 039,80
67	Charges exceptionnelles	9 804,00
68	Dotation provisoires impayés	0,00
042	Dotation aux amortissements	9 865,81
	TOTAL	469 059,02



#### **Recettes**

Les recettes de fonctionnement se sont élevées à 689 719,37 €.

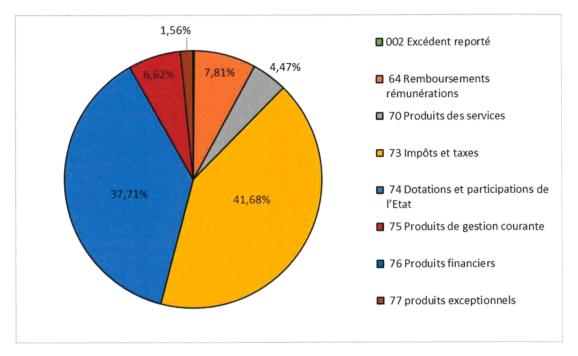
Les recettes de fonctionnement ont augmenté de 2,5 % par rapport à celles de 2021.

Les recettes budgétaires sont soit réelles (c'est-à-dire ayant donné lieu à encaissement), soit d'ordre budgétaires (produits exceptionnels sans encaissement).

Elles sont regroupées en 9 catégories principales :

- 70 Produits divers (redevances périscolaires, redevances d'occupation du domaine public...)
- 73 Produits issus de la fiscalité locale (THRS, TFB, TFNB, taxe sur les pylônes)
- 74 Dotations et participations de l'Etat
- 75 Produits de gestion courante (revenus des immeubles et divers)
- 76 Produits financiers
- 77 Produits exceptionnels (produit des cessions...)
- 013 Atténuation des charges (remboursement rémunération du personnel, indemnité compensatrice pour agence postale)
  - 042 Immobilisations
  - 002 Excédent reporté

Chapitre	CA 2022
002 Excédent reporté	1 148,58
64 Remboursements rémunérations	53 847,46
70 Produits des services	30 801,16
73 Impôts et taxes	287 461,00
74 Dotations et participations de l'Etat	260 083,31
75 Produits de gestion courante	45 630,64
76 Produits financiers	4,80
77 Produits exceptionnels	10 734,02
78 Reprise sur amortissement	8,40
TOTAL	689 719,37



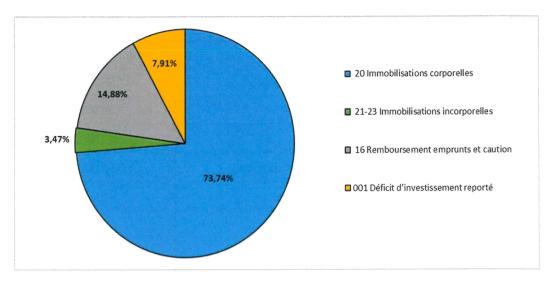
## **SECTION D'INVESTISSEMENT**

L'année 2022 génère un déficit d'investissement de 88 737,86 €.

### **Dépenses**

Les dépenses d'investissement se sont élevées à 536 630,19 €.

Chapitre	CA 2022
20 Immobilisations corporelles	395 707,33
21-23 Immobilisations incorporelles	18 646,77
16 Remboursement emprunts et caution	79 831,41
001 Déficit d'investissement reporté	42 444,68
TOTAL	536 630,19



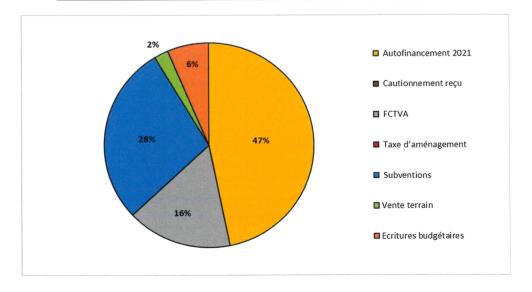
Les principaux investissements 2022 ont été les suivants :

- > Acquisitions : jeux pour aire de jeux, cuves de récupération d'eau, plonge inox.
- > Fin des travaux d'isolation de l'école
- > Travaux de voirie à la Croix d'Aubugues et Trémoulines
- > Eclairage public
- > Aménagement we public et local associatif
- > Aménagement local technique

#### Recettes

Les recettes d'investissement se sont élevées à 447 892,33 €.

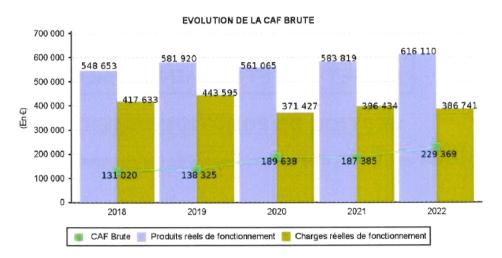
Chapitre	CA 2022
Autofinancement 2021	208 962,68
Cautionnement reçu	213,85
FCTVA	72 310,08
Taxe d'aménagement	2 003,05
Subventions	126 086,09
Vente terrain	9 804,00
Ecritures budgétaires	28 512,58
TOTAL	447 892,33



#### Capacité d'Autofinancement (CAF)

#### **CAF** brute:

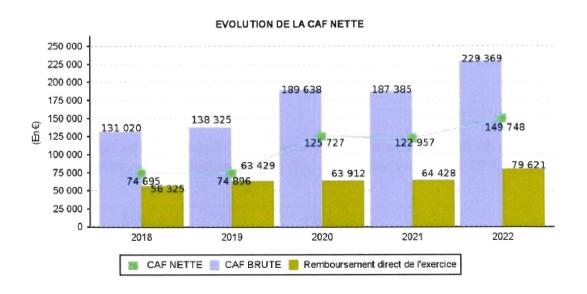
La Capacité d'Autofinancement représente l'excédent résultant du fonctionnement utilisable pour financer les opérations d'investissement (remboursements de dettes, dépenses d'équipement...). Elle est calculée par différence entre les produits réels (hors produits de cession d'immobilisations) et les charges réelles (hors valeur comptable des immobilisations cédées) de fonctionnement. La CAF brute est en priorité affectée au remboursement des dettes en capital.



#### **CAF** nette:

La Capacité d'Autofinancement nette représente l'excédent résultant du fonctionnement utilisable après remboursement des dettes en capital. Elle représente le reliquat disponible pour autofinancer des nouvelles dépenses d'équipement. La CAF nette est une des composantes du financement disponible.

La CAF nette est un indicateur de gestion qui mesure, exercice après exercice, la capacité de la collectivité à dégager au niveau de son fonctionnement des ressources propres pour financer ses dépenses d'équipement, une fois ses dettes remboursées.



#### **Endettement**

L'encours de la dette au 31/12/2022 s'élève à 566 102,81 €.

#### Taux d'imposition

	2020	2021	2022
Taxe d'Habitation	13,64	-	-
Taxe Foncière Bâtie	20,59	45,03	45,03
Taxe Foncière Non Bâties	110,28	110,28	110,28

## BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

## **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Pas d'affectation au BP 2023, d'où un excédent net de fonctionnement de 35 771,56 €.

#### <u>Dépenses</u>

Les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 81 289,59 €. Elles ont diminué de 15,7 % par rapport à celles de 2021.

Comme pour le budget principal, les dépenses sont soit réelles, soit d'ordre et sont regroupées en sept catégories :

Chapitre	CA 2022
011 Charges à caractère général	36 096,27
012 Charges de personnel	10 846,18
65 Autres charges de gestion courante	2 601,88
66 Charges financières	950,26
67 Charges exceptionnelles	0,00
68 Dotation provisoire impayés	0,00
Dépenses d'ordre	30 795,00
TOTAL	81 289,59

#### Recettes

Les recettes de fonctionnement se sont élevées à 117 061,15 €. Elles ont diminué de 37,36% par rapport à celles de 2021. Elles sont soit réelles, soit d'ordre budgétaires et sont regroupées en 6 catégories principales :

Chapitre	CA 2022
002 Excédent reporté	00,00
70 Produits des services	105 811,42
74 Subventions d'exploitation	0,00
75 Produits de gestion courante	2 125,18
78 Reprise amortissement	4,55
Recettes d'ordre	9 120,00
TOTAL	117 061,15

## **SECTION D'INVESTISSEMENT**

L'année 2022 génère un excédent d'investissement de 84 829,42 €.

#### **Dépenses**

Les dépenses d'investissement se sont élevées à 126 496,92 €.

Chapitre	CA 2022
Déficit reporté	64 391,55
20 Immobilisations corporelles	21 422,80
21-23 Immobilisations incorporelles	11 744,02
16 Remboursement emprunts	19 818,55
Dépenses d'ordre	9 120,00
TOTAL	126 496,92

#### **Recettes**

Les recettes d'investissement se sont élevées à 211 326,34 €.

Chapitre	CA 2022
Autofinancement 2021	90 396,10
FCTVA	16 708,34
Emprunt	60 000,00
Subvention	13 426,90
Opérations d'ordre	30 795,00
TOTAL	211 326,34

## **Endettement**

L'encours de la dette au 31/12/2022 s'élève à 71 758,13 €.

## BUDGET LOTISSEMENT

Il n'a été réalisé ni dépenses ni recettes sur ce budget pour l'année 2022.

Le Maire, David ERNEST